



# DEMANDE DE SUBVENTION 2022

À RETOURNER AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2021

## Mairie de Remiremont

Service AVA

1 place de l'Abbaye

BP 30107

88204 REMIREMONT Cedex

03 29 62 42 17

subvention.association@remiremont.fr

(cadre réservé à l'Administration)

Dossier reçu le :

**NOM DE L'ASSOCIATION** (en lettres capitales)

Prénom NOM, qualité (*président, trésorier...*) de la personne en charge du dossier au sein de l'association

Mail

Téléphone

Demande de subvention de fonctionnement.

Première demande :  OUI  NON

Montant sollicité : .....

Demande de subvention pour une manifestation spécifique.

Première demande :  OUI  NON

Montant sollicité : .....

## AVEZ-VOUS PENSÉ À TOUT ?

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse [subvention.association@remiremont.fr](mailto:subvention.association@remiremont.fr), ou déposé à l'Hôtel de Ville avant le 20 décembre 2021 (délai de rigueur).

Cochez ici les pièces que vous transmettez (tout dossier incomplet ne peut être traité) :

- Formulaire entièrement rempli
- Attestation sur l'honneur (signature authentique)
- Bilan financier 2021 (ou saison 2020-2021) suivant modèle obligatoire (toutes demandes de subvention)
- Budget prévisionnel 2022 (ou saison 2021-2022) suivant modèle obligatoire (toutes demandes de subvention)
- Bilan financier de la manifestation précédente (pour une demande de subvention exceptionnelle)
- Budget prévisionnel de la manifestation exceptionnelle (pour une demande de subvention exceptionnelle)
- Relevé des licences (saison 2020-2021) établi par la Fédération (pour les associations sportives)
- Tableau des adhérents par commune
- Relevé d'identité bancaire de l'association
- Arrêtés bancaires : derniers relevés financiers des comptes de l'association au moment du dépôt de la demande
- Document faisant état du partenariat entre l'association et la Ville (*articles de presse, programmes, affiches...*)

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Objet de l'association (d'après insertion au Journal Officiel) :											
Adresse complète du siège social											
Numéro Siret	Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture										
<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">W</td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> </tr> </table>		W									
W											
Date et lieu de création											

L'association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) :       OUI     NON

Si oui, précisez :

type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique? :  OUI  NON    Si oui, date de publication au J.O. : .....

Nombre d'adhérents (à jour de leur cotisation) adultes : ..... enfants/jeunes (-18 ans): .....

Nombre de salariés (ETP) : .....

Coordonnées du commissaire aux comptes (le cas échéant) : .....

<b>Subventions reçues en 2021</b>	fonctionnement	exceptionnelle
Ville de Remiremont		
<i>autres (précisez)</i>		
<i>autres (précisez)</i>		
<i>autres (précisez)</i>		
<i>autres (précisez)</i>		
<i>autres (précisez)</i>		

Pour les associations sportives, niveau d'évolution de l'équipe première :

loisirs   
  local   
  départemental   
  régional   
  national   
  mondial

## ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

Activités de l'année écoulée

Description des projets 2022 (*préciser les objectifs, le territoire irrigué, le type de bénéficiaires*)

# BILAN FINANCIER ANNÉE 2021 DE L'ASSOCIATION (OU SAISON 2020-2021)

Ne pas indiquer les centimes d'euro.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73- Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
<b>61- Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil(s) régional(aux)	
Documentation			
<b>62- Autres services extérieurs</b>		Conseil(s) départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacement, missions		Commune(s), Communauté(s) de communes	
Services bancaires, autres			
<b>63- Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. <i>Détailler</i> )	
<b>64- Charges de personnel</b>		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels- Mécénat	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78- Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>69- Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79- Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>Excédent</b>		<b>Déficit</b>	

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et de personnes		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

## BUDGET PRÉVISIONNEL ANNÉE 2022 DE L'ASSOCIATION (OU SAISON 2021-2022)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73- Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation*</b>	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
<b>61- Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil(s) régional(aux)	
Documentation			
<b>62- Autres services extérieurs</b>		Conseil(s) départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacement, missions		Commune(s), Communauté(s) de communes	
Services bancaires, autres			
<b>63- Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. <i>Détailler</i> )	
<b>64- Charges de personnel</b>		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels- Mécénat	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78- Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>69- Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79- Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>Excédent prévisionnel</b>		<b>Déficit prévisionnel</b>	

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et de personnes		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

\*L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

## MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

*à ne remplir que si l'association sollicite une subvention à caractère exceptionnel.*

### PRÉSENTATION DE(S) ACTION(S)

	ACTION 1	ACTION 2	ACTION 3
<b>LIBELLÉS</b>			
<b>OBJECTIFS</b>			
<b>DATES</b>			
<b>LIEUX</b>			
<b>DESCRIPTION</b> : publics ciblés, moyens mis en oeuvre, information complémentaire			
<b>MONTANT</b>			

**Le bilan financier de la manifestation devra impérativement être transmis à la Ville dans les 6 mois suivant son déroulement.**

**En cas de bilan incomplet ou insincère, le remboursement de la subvention pourra être exigé.**

## BILAN FINANCIER DE L'ACTION PRÉCÉDENTE

À ne remplir que si l'association sollicite une subvention pour une manifestation exceptionnelle qu'elle réédite.

Un exemplaire par manifestation pour laquelle l'association sollicite une subvention.

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73- Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
<b>61- Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil(s) régional(aux)	
Documentation			
<b>62- Autres services extérieurs</b>		Conseil(s) départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacement, missions		Commune(s), Communauté(s) de communes	
Services bancaires, autres			
<b>63- Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. <i>Détailler</i> )	
<b>64- Charges de personnel</b>		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels- Mécénat	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78- Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>69- Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79- Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>Excédent</b>		<b>Déficit</b>	

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et de personnes		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE

À ne remplir que si l'association sollicite une subvention pour une manifestation exceptionnelle.

Un exemplaire par manifestation pour laquelle l'association sollicite une subvention.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73- Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation*</b>	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
<b>61- Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil(s) régional(aux)	
Documentation			
<b>62- Autres services extérieurs</b>		Conseil(s) départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacement, missions		Commune(s), Communauté(s) de communes	
Services bancaires, autres			
<b>63- Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. <i>Détailler</i> )	
<b>64- Charges de personnel</b>		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels- Mécénat	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78- Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>69- Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79- Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>Excédent prévisionnel</b>		<b>Déficit prévisionnel</b>	

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et de personnes		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

\*L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.



## ATTESTATION

*Cette fiche doit obligatoirement être remplie et signée pour toute demande de subvention.  
Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci<sup>1</sup>.*

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....,

représentant(e) légal(e) de l'association .....

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>2</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclaration et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- demander une subvention de : ..... au titre de l'année 2022 (ou la saison 2021-2022)

### CONSENTEMENT<sup>3</sup>

J'accepte le traitement de mes données personnelles : j'accepte que les informations de ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre de me recontacter, pour m'envoyer du courrier ou mail, dans le cadre de l'activité associative qui en découle.

Je refuse le traitement de mes données personnelles

Fait à ....., le .....

signature

1. « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil. »

2. Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

3. La Mairie de Remiremont est soucieuse du respect de vos droits : toute question relative à ceux-ci peut être adressée à [dpo@remiremont.fr](mailto:dpo@remiremont.fr). Conformément notamment à la Règlementation sur les Données Personnelles, vous bénéficiez des droits spécifiques suivants : d'accès (article 15 du RGPD), de rectification (article 16), d'effacement (article 17), de limitation du Traitement (article 18), d'opposition (article 21 et 22), directives post-mortem (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

## **INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION**

Nous vous rappelons que l'octroi d'une subvention ou de son renouvellement n'est pas automatique, surtout quand le contexte budgétaire nécessite une vigilance accrue. Une subvention peut donc ne pas être attribuée alors même qu'elle l'avait été pour une demande similaire l'année précédente.

Il appartient donc à l'association d'en faire la demande sur présentation de ce dossier complété par toutes les pièces exigées (voir p.1).

Toute subvention versée pour un projet spécifique non réalisé, même partiellement, devra être impérativement reversée à la collectivité dans un délai maximal de trois mois suivant la clôture de l'exercice comptable (instruction ministérielle du 5 août 1988).

La présentation des comptes doit se faire selon le modèle de ce dossier (arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

Les associations bénéficiant de subvention(s) sont soumises au contrôle de la commune : « Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la Ville qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité » (Code général des collectivités territoriales, article L1611-4)

Pour permettre une bonne instruction de votre dossier, votre demande complète doit être parvenue à la Mairie de Remiremont avant le 20 décembre 2021.

Attention : toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.